

FUSIONNER INNOVATION ET RESPONSABILITÉ

un calendrier du G7 pour
des technologies émergentes
acceptables pour tous

La présente note stratégique a été produite par le Groupe de travail sur les nouvelles technologies du W7 - 2025, coprésidé par Leah Kimathi, Theodora Skeadas et Beth Woroniuk. Elle s'appuie sur l'ouvrage de Naciza Masikini et de Radhika Modi *Feminist Analysis of AI and Emerging Technology* commandé par le W7 2025 et elle vise à éclairer les résultats du G7 -2025 et les discussions à venir.

RÉSUMÉ

Le G7 a fait des progrès louables sur le plan de la reconnaissance de l'importance déterminante de l'égalité de genre en science, technologie, ingénierie et mathématique (STIM) et au chapitre de l'accès numérique et des nouvelles technologies, notamment l'intelligence artificielle (IA). Au cours des sept dernières années, les engagements à l'égard de l'égalité entre les sexes ont évolué. Ils sont passés de l'intégration de base au numérique à l'élimination des barrières systémiques, notamment des stéréotypes sexuels, des biais algorithmiques et de la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie (cyberviolence). Les sommets récents du G7 ont mis en relief la nécessité d'intégrer des perspectives de genre dans la gouvernance de l'IA et de faire en sorte que les bénéfices des avancées technologiques soient partagés équitablement. Des initiatives comme le carrefour de l'IA pour le développement durable et le tableau de bord du G7 sur les écarts entre les genres sont des exemples à ce titre.

Toutefois, un fossé important demeure entre les engagements de haut niveau et leur mise en œuvre concrète. Les données révèlent des disparités persistantes de genre en STIM et au chapitre de l'accès numérique tant à l'intérieur qu'à l'extérieur des pays du G7, notamment dans le secteur des TIC (technologies de l'information et de la communication). En outre, l'approche du G7 en matière de cyberviolence fondée sur le sexe manque de spécificité; la question de l'intersectionnalité n'y occupe pas une place suffisante; les mécanismes d'application et de contrôle sont inadéquats; et pour l'essentiel, les voix des survivant-e-s sont exclues. Parmi les autres défis importants, mentionnons la difficulté de convertir des principes généraux en stratégies réalisables, la faible considération accordée aux identités croisées et l'inconsistance de l'engagement des divers intervenants.

Pour colmater ces brèches, nous demandons instamment au G7 d'utiliser les accords internationaux existants, comme le Pacte numérique mondial et le Pacte pour l'avenir, et de prendre des mesures concrètes pour contrer la cyberviolence fondée sur le sexe, notamment en adoptant des normes claires pour la gouvernance des données et en actualisant les cadres juridiques. Augmenter les investissements dans l'équité numérique, renforcer les cadres de gouvernance de l'intelligence artificielle et assurer la responsabilité des plateformes sont autant de mécanismes cruciaux pour réaliser des progrès significatifs et durables. De plus, le G7 doit aborder la question de l'armement éventuel de l'espace.

PARTIE 1 - ANALYSE DES ENGAGEMENTS PRÉCÉDENTS DU G7

Éducation en STIM et fracture numérique

L'engagement du G7 en ce qui concerne les enjeux liés à la STIM et à la fracture numérique a considérablement évolué depuis 2017. On est passé d'initiatives pour soutenir une intégration de base au numérique à des initiatives pour abolir les barrières systémiques et les inégalités structurelles. Le sommet de Taormina en 2017 a marqué un changement important en reconnaissant que « même si les jeunes filles et les femmes sont plus instruites que jamais, elles sont néanmoins plus susceptibles d'occuper des emplois peu qualifiés et faiblement rémunérés ». ¹ Ce constat a engendré des approches plus globales, axées sur l'acquisition de compétences numériques, la réforme de l'éducation en matière de STIM et l'élimination des barrières culturelles et institutionnelles sous-jacentes.

Au cours des sept dernières années, le G7 s'est engagé solidement dans son discours à accroître la participation des femmes à la STIM et à combler le fossé numérique, mais les mesures concrètes se sont butées à de nombreux problèmes. Dernièrement, les discussions ont porté principalement sur l'intégration de perspectives de genre dans la gouvernance technologique, l'appui au leadership des femmes dans le domaine des nouvelles technologies et l'élimination de biais algorithmiques. Toutefois, la fracture entre les engagements de haut niveau et leur mise en œuvre concrète perdure. Les données révèlent que les filles sont moins susceptibles que les garçons de poursuivre une carrière en STIM dans les pays du G7 et que l'écart entre les hommes et les femmes est singulièrement prononcé dans les emplois liés aux TIC. ² Malgré des initiatives pour réviser les curriculums et investir dans la formation des professeurs, des barrières structurelles, comme les stéréotypes sexuels et l'absence de modèles, continuent de nuire au progrès.

Violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie

Dans les discussions du G7, la cyberviolence fondée sur le sexe est apparue comme un problème pressant - elle touche démesurément les femmes et les groupes marginalisés. Le G7 a reconnu que cette forme de violence enfreint l'égalité de genre autant dans l'espace numérique que dans l'espace physique. Mais, malgré ce constat, l'approche du G7 en la matière présente plusieurs failles :

- Manque de spécificité : Les engagements s'accompagnent rarement de plans d'action détaillés ou d'objectifs mesurables.
- Intersectionnalité limitée : Les politiques traitent rarement de la façon dont les identités croisées (p. ex., race, statut socioéconomique, handicap) exacerbent les vulnérabilités.
- Mécanismes d'application et de contrôle inadéquats : Les campagnes de sensibilisation ne s'accompagnent pas de stratégies de contrôle et d'application stricts.
- Exclusion des voix des survivant-e-s : Les survivant-e-s ont rarement un rôle véritable dans l'élaboration des politiques.

1 Présidence du G7 en Italie, Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Aapti Institute. (2017). *AI Hub for sustainable development: Strengthening local AI ecosystems through collective action*. <https://www.mofa.go.jp/files/000260041.pdf>

2 OCDE. (2023). Promouvoir l'égalité des genres dans le cadre de l'action du G7 Organisation pour la coopération et le développement économiques. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2023/12/g7-gender-equality-implementation-report-2023_d8879b20/b2b7015e-fr.pdf

Gouvernance de l'IA et nouvelles technologies

Les discussions du G7 sur l'intelligence artificielle (IA) et le genre ont évolué de manière importante. Il existe une reconnaissance de plus en plus grande du fossé numérique entre les hommes et les femmes et de la nécessité d'une gouvernance technologique inclusive. Des sommets récents, dont celui d'Apulia (2024)³ et d'Hiroshima (2023)⁴ ont explicitement lié l'IA et les objectifs de développement durable (ODD) et ont souligné l'importance de remédier aux disparités de genre sur le plan de l'accès au numérique, de la littératie et de la participation. Les engagements tels que la promotion du leadership des femmes en STIM, la suppression des fossés numériques (incluant le fossé numérique entre les hommes et les femmes) et l'élimination des biais dans les systèmes d'IA ont été au cœur des discussions de ces sommets. Par exemple, au sommet d'Apulia en 2024, en matière de développement durable, le G7 s'est engagé à miser sur l'IA pour combler les lacunes technologiques et à favoriser des pratiques sûres, sécurisées et inclusives.

Le carrefour de l'IA pour le développement durable annoncé sous la présidence de l'Italie en 2024 vise à stimuler des partenariats avec des économies en développement afin d'assurer que les effets bénéfiques des avancées en IA soient partagés équitablement.⁵ Par ailleurs, des initiatives comme le tableau de bord du G7 sur les écarts entre les genres⁶, à l'aide de données probantes, fournissent un portrait éclairé des inégalités de genre dans les pays membres et contribuent à des prises de décision informées.

Le G7 a aussi fait la lumière sur les risques de perpétuer des préjugés et des biais que posent l'IA générative et les autres technologies émergentes. Ces discussions soulignent l'importance de se doter de cadres de gouvernance éthique pour l'IA qui priorisent la transparence, la responsabilité et l'inclusion. Le G7 a également souligné que certaines initiatives, par exemple l'évaluation des risques en matière de droits de la personne et l'adoption de règles strictes pour l'encadrement des technologies de surveillance, reflétaient la volonté croissante des pays de se prémunir contre des résultats discriminatoires.

PARTIE 2 - PERSPECTIVES DE GENRE PEU PRÉSENTES DANS LES DISCUSSIONS DU G7

Les autrices du document d'information et les membres du Groupe de travail ont soulevé de nombreuses lacunes relativement à l'attention portée jusqu'à maintenant par le G7 sur les nouvelles technologies :

- 3 G7 Italie. (2024). *Apulia G7 Leaders' Communiqué*. <https://www.g7italy.it/en/apulia-g7-leaders-communique-2/>
- 4 Ministère des Affaires extérieures du Japon (2023). Sommet du G7 d'Hiroshima 2023. <https://www.mofa.go.jp/policy/economy/summit/hiroshima23/en/>
- 5 Ministry of Enterprises and Made in Italy (MiMIT), Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), et Aapti Institute, 2024.
- 6 OCDE. (2022). Promouvoir l'égalité des genres dans le cadre de l'action du G7 Organisation pour la coopération et le développement économiques. https://www.oecd.org/content/dam/oecd/fr/publications/reports/2023/12/g7-gender-equality-implementation-report-2023_d8879b20/b2b7015e-fr.pdf

- Bon nombre des engagements prennent la forme de principes généraux plutôt que de stratégies réalisables. À titre d'exemple, bien que le G7 se soit engagé à corriger les biais algorithmiques dans les systèmes d'IA, il y a très peu de détails sur la façon dont il s'y prendra et sur les mesures de contrôle. Aussi, les engagements en vue de combler le fossé numérique entre les hommes et les femmes sont rarement assortis d'échéanciers concrets ou de mécanismes de financement.
- Dans leurs discussions, les membres du G7 ne se penchent pas d'emblée sur la façon dont les identités croisées (intersectionnelles), comme le genre, la race, le statut socioéconomique, la géographie ou les handicaps, exacerbent la discrimination dans l'espace numérique. Cette vision étroite des choses nuit à leur capacité de remédier globalement aux inégalités systémiques.
- Même si le G7 reconnaît l'importance de mobiliser des intervenants multiples, incluant les organismes de défense des droits des femmes et les mouvements féministes, ces efforts d'engagement demeurent inconsistants. L'exclusion des voix marginalisées affaiblit la pertinence et l'efficacité des politiques du G7.
- L'absence de cadres de surveillance robustes mine les efforts pour suivre les progrès réalisés sur les engagements. Les outils, comme le tableau de bord de l'OCDE sur les écarts entre les genres, fournissent de précieux renseignements sur les disparités dans les pays membres, mais ils ne décrivent pas complètement la mise en œuvre et les retombées des politiques du G7 sur les technologies émergentes à l'extérieur des États membres.
- Il arrive souvent que le G7 porte davantage son attention sur les économies dites avancées, négligeant les défis uniques auxquels font face les femmes dans les pays à faible et moyen revenu. Par exemple, les initiatives comme le carrefour de l'IA pour le développement durable ont pour objet de remédier aux écarts technologiques à l'échelle mondiale, mais leur portée demeure limitée à comparer à l'ampleur des inégalités numériques dans les régions à faible revenu, notamment dans l'hémisphère Sud.
- La fracture numérique n'est pas uniquement une question d'accès à la technologie, il s'agit aussi d'une question de pouvoir, spécialement dans les pays regroupant la majorité de la population mondiale. La dynamique de pouvoir à l'échelle mondiale joue un rôle de premier plan dans le développement et le déploiement des nouvelles technologies. Une approche féministe doit tenir compte des façons dont ces technologies peuvent être utilisées et le sont effectivement pour perpétuer le néocolonialisme et les inégalités dans le monde. Pour ce faire, il faut remettre en question la suprématie et l'autoritarisme des entreprises de haute technologie et promouvoir la souveraineté numérique pour tous les pays.
- La justice en matière de données ne retient pas suffisamment l'attention du G7. Cette question de justice, notamment en ce qui concerne la collecte des données, la propriété et le contrôle, est souvent négligée. Les données extraites de pays regroupant la majorité de la population mondiale sont souvent utilisées pour alimenter les algorithmes de l'IA et profiter aux sociétés et aux personnes de l'hémisphère Nord, tandis que les collectivités d'où elles proviennent en bénéficient à peine ou aucunement.
- Les pays du G7 dans leurs efforts actuels pour imputer les responsabilités en matière d'activités spatiales ne reconnaissent pas explicitement que les acteurs privés qui utilisent l'espace extraatmosphérique et y font des activités sont assujettis à leur engagement en matière de droit international de l'espace extraatmosphérique, de coopération et de traitement de l'espace en tant que patrimoine commun de l'humanité. Le G7, qui regroupe les plus grands joueurs dotés de capacité spatiale, ne s'est pas encore penché sur la responsabilité de leurs entreprises nationales en ce qui a trait à l'utilisation, l'occupation et l'exploration de l'espace extraatmosphérique.

PARTIE 3 - RECOMMANDATIONS

Globalement : nous demandons instamment au G7 de reconnaître à la base la nécessité d'examiner les questions d'égalité de genre dans un contexte d'intersectionnalité. Ce qui signifie de prendre en compte la façon dont les facteurs comme la race, la classe sociale, le handicap, l'orientation sexuelle et le statut de migrant s'entrecroisent et se recoupent pour façonner les expériences personnelles, surtout dans un contexte du développement technologique et de préjudices entraînés par l'IA. Il est essentiel d'accorder une attention particulière à l'intersectionnalité pour éviter que les politiques et les cadres juridiques perpétuent les inégalités existantes et fassent plutôt progresser l'équité et l'inclusion pour tous et toutes.

1. Utiliser les accords existants et y prendre appui : Le rapport (A/79/50) soumis dans la foulée de la [résolution 77/193 de l'Assemblée générale des Nations Unies](#) contient de l'information sur les mesures prises par des États membres et les activités menées dans le système onusien pour éliminer toutes les formes de violence contre les femmes et les jeunes filles. Le rapport illustre des tendances récentes, des avancées et des pratiques prometteuses et il contient des recommandations concrètes pour éliminer la violence à l'endroit des femmes et des filles, en insistant sur la cyberviolence. En octobre 2024, le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies s'est penché sur la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie et a chargé le comité consultatif d'examiner son incidence sur les femmes et les filles, de répertorier des pratiques exemplaires, de formuler des recommandations pour la contrer et de soumettre son examen au Conseil dans le cadre de la 63e session. Le Pacte numérique mondial et le Pacte pour l'avenir mettent l'accent sur l'importance de l'égalité de genre et de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles. Leurs principaux engagements sont les suivants :

(1) Pacte pour l'avenir.

- Réaliser l'égalité de genre : le pacte s'engage à prendre des mesures audacieuses et transformatrices pour faire en sorte que toutes les femmes et toutes les filles puissent pleinement jouir sur un pied d'égalité de tous les droits de la personne et de toutes les libertés fondamentales.
- Supprimer les obstacles à la participation : il met en relief l'urgence d'éliminer les barrières juridiques, sociales et économiques entravant l'égalité de genre, d'assurer une participation véritable pleine et entière des femmes et de leur donner des chances égales d'assumer du leadership à tous les stades décisionnels de la vie politique, économique et publique.
- Éradiquer la violence fondée sur le sexe : le pacte réclame des mesures ciblées et accélérées pour éradiquer toutes les formes de violence et de harcèlement à l'endroit de toutes les femmes et de toutes les filles, incluant la violence sexuelle et fondée sur le genre.
- Investir pour combler les écarts entre les sexes : il met en relief la nécessité d'augmenter de façon marquée les investissements afin de combler les écarts entre les hommes et les femmes, incluant dans le domaine de l'économie des soins et du soutien, reconnaissant le lien entre la pauvreté et les inégalités sexospécifiques.

(2) Pacte numérique mondial (PNM)

- Remédier à la fracture numérique entre les hommes et les femmes. Le PNM reconnaît l'existence de barrières structurelles et systémiques qui nuisent à l'accès véritable, sécuritaire et abordable des femmes et des filles au numérique. Il met en relief le besoin de renforcer de façon ciblée les capacités numériques des femmes et des filles et leur participation à l'éducation et la recherche en STIM.

- Protection des droits numériques : Le PNM contient des engagements visant à protéger les droits numériques des femmes, des filles et des groupes marginalisés. Ce qui comprend les mettre à l'abri de la cyberviolence fondée sur le sexe et promouvoir le droit universel à la liberté d'expression, à la vie privée, à la liberté de réunion pacifique et à la participation à tous les aspects de la vie.
- Ces engagements témoignent d'un effort concerté pour intégrer l'égalité de genre dans les initiatives numériques mondiales et dans la planification pour l'avenir afin de créer des environnements inclusifs et équitables pour tous et toutes.

2. Prendre appui sur les discussions précédentes du G7 au sujet de la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie et prendre des mesures concrètes pour s'y attaquer :

- **Établir des normes claires pour la collecte, la conservation, l'utilisation et la réutilisation de données** afin d'assurer qu'aucune donnée n'est extraite sans consentement et que chaque personne dont les données sont prises est informée du moment, des conditions et de la façon dont elles seront partagées et avec qui elles seront partagées.
- **Assurer que les discussions sur la cybersécurité incluent les dimensions de genre** (attaques contre les défenseurs des droits des femmes, les défenseurs des droits des personnes LGBTIQ, les politiciennes, etc.) et traitent de ces enjeux.
- **Investir dans les ressources, les programmes et les mesures de soutien pour les survivant-e-s de la cyberviolence ainsi que dans la compétence numérique en général.**
- **Soutenir la participation des survivant-e-s de la cyberviolence à l'élaboration des politiques et des programmes en la matière.**
- **Développer une compréhension de l'intersectionnalité en lien avec la cyberviolence fondée sur le sexe** en abordant expressément la façon dont les identités croisées (p. ex., race, statut socioéconomique, handicap, orientation sexuelle et statut de migrant) exacerbent les vulnérabilités.
- **Actualiser les cadres juridiques pour s'attaquer à la violence fondée sur le sexe facilitée par la technologie et la cyberviolence.**

3. Augmenter les investissements dans l'équité numérique afin de mobiliser les efforts pour combler le fossé numérique entre les genres, de favoriser le leadership des femmes dans l'innovation numérique et d'inclure une approche visant à transformer les relations de genre ou sexotransformatrice dans tous les aspects du développement technologique et de la réglementation - notamment pour les groupes sous-représentés - à l'aide de méthodes de collecte de données ventilées en fonction du genre, de normes prenant en compte le genre et de règles d'approvisionnement pour aider à colmater la fracture numérique persistante entre les hommes et les femmes. De plus, renforcer les normes régissant le développement de l'IA afin de réduire les biais systémiques, d'assurer une utilisation responsable des données sur le plan de la propriété, du consentement, du flux de données outre-frontière, et d'éviter son déploiement nuisible. Ces normes sont à la fois de nature technique et éthique.

Autres recommandations :

- **Renforcer la responsabilité des plateformes** à l'égard des préjudices causés par l'IA en surveillant plus étroitement les règles pour protéger les personnes contre les abus, la violence, la coercition et l'exploitation numériques. Cela devrait se faire en priorisant la collaboration internationale et à l'aide de programmes de financement ciblés ainsi qu'en réclamant et finançant l'élaboration de cadres réglementaires harmonisés qui prévoient une évaluation rigoureuse des effets intersectionnels des systèmes d'IA, qui s'attaquent aux préjudices démesurés auxquels font face les femmes et les groupes marginalisés, incluant les populations

des pays où vit la majorité des populations du monde et qui contiennent des mesures de redressement et de réparation. Le financement devrait également soutenir les organismes de la société civile, en particulier ceux qui sont dirigés par des femmes. Il devrait servir à effectuer des vérifications (audits) indépendantes et de la recherche sur la violence engendrée par l'IA. Et il devrait être utilisé pour créer des outils permettant de rendre compte de la situation et d'obtenir réparation.

- **Établir un fonds pour soutenir la recherche**, les enquêtes, la formation et la production dans les domaines de l'intelligence artificielle dans les pays où vit la majorité des populations du monde et pour favoriser les partenariats qui prennent en compte les contextes locaux, soutiennent l'innovation à l'échelle locale et favorisent les échanges mutuellement bénéfiques « gagnant-gagnant ».
- **Renforcer les normes régissant le développement de l'IA** afin de réduire les biais systémiques, d'assurer une utilisation responsable des données en matière de propriété, de consentement, de flux de données outre-frontière, et d'éviter son déploiement nuisible.
 - Ces normes sont à la fois de nature technique et éthique.
 - Étant donné que les femmes sont démesurément touchées par les crises économiques, elles font face à des risques accrus en raison de la marchandisation de données sensibles obtenues par l'analyse de l'iris et d'autres technologies biométriques. La vente de ces données peut exacerber les inégalités existantes et rendre les femmes encore plus vulnérables à l'exploitation, aux violations de leur vie privée et à la perte de leur autonomie. Par conséquent, il est crucial de mettre en œuvre des mesures de protection visant expressément les effets sexospécifiques de la monétisation des données afin d'assurer que les femmes sont protégées contre des pratiques qui minent davantage leur sécurité économique et sociale.
- **Réglementer les effets de l'IA sur l'environnement** en adoptant des pratiques durables pour le développement de l'infrastructure, la consommation de l'énergie et la gestion des déchets.
 - Réglementer les effets de l'IA sur l'environnement en obligeant les entreprises qui développent les technologies de l'IA d'adhérer à des accords mondiaux en matière de durabilité, peu importe les règlements dans les pays où elles exploitent ou installent les centres de données. Ce qui comprend adopter des pratiques durables pour le développement des infrastructures, prioriser les sources d'énergie renouvelables pour la consommation d'énergie et déployer des systèmes efficaces de gestion des déchets. Les entreprises devraient être tenues de rendre compte publiquement de leur impact sur l'environnement et de démontrer des progrès mesurables en vue de réduire leur empreinte carbone; et cela vaut aussi dans les régions où les lois environnementales sont moins strictes.
 - Les politiques devraient prioriser la sécurité, la dignité et les droits de tous les travailleurs et travailleuses et favoriser un accès équitable aux mécanismes de redressement/réparation. Elles devraient également faire en sorte que les plateformes soient tenues responsables des préjudices causés par leurs systèmes.
- **Encadrer l'IA dans des situations de conflit et de sécurité** en interdisant le déploiement d'armes autonomes et en renforçant les protections en matière de droits de la personne. Cela devrait inclure un examen critique de la chaîne d'approvisionnement de l'IA en ce qui concerne l'exploitation des métaux rares et des autres minéraux vitaux pour alimenter l'IA qui sont souvent la cause de conflits et de violation des droits de la personne, notamment des droits des femmes et des enfants dans des régions comme la République démocratique du Congo et le Soudan. Et cela devrait par conséquent inclure la mise en œuvre de critères rigoureux de diligence raisonnable pour les entreprises exploitant ces minerais et assurer la transparence et la traçabilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

- **Créer de cadres de gouvernance stricts pour les activités spatiales et l'utilisation non militaire et décolonisée de l'espace extraatmosphérique.** Ces cadres devaient être harmonisés aux lois régissant l'espace extraatmosphérique et à la Charge des Nations Unies, et à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones afin de prendre en compte, d'inclure et de permettre l'utilisation de technologies multiples pour les programmes spatiaux. S'engager à démilitariser l'espace extraatmosphérique conformément aux fondements des lois régissant l'espace extraatmosphérique et à réduire constamment les engagements qui normalisent la militarisation de l'espace et le déploiement et la mise à l'essai d'armes dans l'espace extraatmosphérique. Améliorer la coopération entre les États pour contrer les menaces à la vie sur la planète provenant de l'espace extraatmosphérique en s'engageant à partager les connaissances et les ressources, les capacités humaines et les technologies pour contrer et atténuer les dangers potentiels provenant de l'espace, comme les astéroïdes et les objets interplanétaires et intergalactiques.

CONCLUSION

Le G7 démontre une prise de conscience plus grande en ce qui concerne les liens complexes entre l'égalité de genre et les avancées technologiques. Toutefois, pour véritablement réaliser ses engagements, le G7 doit passer d'un discours ambitieux à des gestes concrets et mesurables. Pour ce, il faudra adopter des stratégies réalisables assorties d'échéanciers clairs et de mécanismes de financement et faire en sorte que ces engagements ne se limitent pas à de simples principes, mais plutôt se transforment en résultats tangibles. Il est essentiel d'intégrer à toutes les politiques du G7 une perspective intersectionnelle reconnaissant que l'inégalité de genre est exacerbée par des facteurs comme la race, le statut socioéconomique et les handicaps. L'engagement véritable avec divers intervenants, notamment les organisations de défenses des droits des femmes et de survivant-e-s de la cyberviolence fondée sur le sexe, est primordial pour assurer la pertinence et l'efficacité des politiques. Le renforcement des cadres de surveillance et la mise sur pied d'organismes internationaux pour la gouvernance des nouvelles technologies sont des mécanismes cruciaux pour suivre les progrès et assurer la reddition de comptes. Le G7 doit aussi s'attaquer prioritairement aux défis uniques auxquels font face les femmes dans les pays à faible et moyen revenu, promouvoir la souveraineté numérique et assurer la justice en matière de données. Le leadership du G7 est critique pour façonner un paysage numérique mondial équitable, inclusif et sécuritaire pour tous et toutes. En corrigeant ces lacunes et écarts et en mettant en œuvre les mesures recommandées, le G7 peut consolider son rôle en tant qu'agent catalyseur d'un développement technologique sexotransformateur et créer un précédent pour la coopération et le progrès à l'échelle du monde.

